



Chantraine, le 7 mai 2021

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 mai 2021

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
BARBAUX Marc	X			
GILLE Brigitte	X			
HUSSON Audrey	X			
HINGRAY Sandrine	X			
AUBERT Michel	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
BOUDOT Agnès	X			
COLIN Elise	X			
OHNIMUS Martine	X			
GIRARDIN Anne-Marie	X			
GOTTMANN Charlotte			X	Brigitte GILLE
MATHIOT Carole	X			
MULOT Marie-Laure	X			
VIGUIER Anne	X			
BAUR Sébastien	X			
CHAPON Jacques	X			
CLAUDEL Clément	X			
DORGET Patrick	X			
HUMBLLOT Gérard	X			
MALBRANQUE Vincent		X		
RICHARD Max	X			
ROBERT Mickaël	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire,

Madame Audrey HUSSON ayant été désignée secrétaire de séance,

Monsieur le Maire ayant proposé d'ajouter deux points à l'ordre du jour initial, à savoir :

- Subvention au Club « Chante-Rainette »
- Approbation du règlement intérieur du boulodrome,

Les conseillers municipaux ayant approuvé ces modifications apportées à l'ordre du jour,

Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 18 Mars 2021,

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- **A approuvé**, à l'unanimité, la **décision modificative n° 1** au budget communal.

Madame Audrey HUSSON, Adjointe en charge des finances, a détaillé et expliqué cette décision modificative.

Afin d'inscrire le prêt proposé en point n° 2 du présent conseil municipal, il faut procéder à une décision modificative au budget primitif.

Cette recette de 278 000 euros est entrée en recettes d'investissement au compte 1641.

Elle permettra de régler une petite partie d'intérêts dus sur 2021 (on inscrira donc 1 500 euros en dépenses de fonctionnement au compte 66111).

Les frais de dossier sont inscrits en dépenses de fonctionnement au compte 6688.

Le remboursement en capital pour 2021 (9 300 euros) est, quant à lui, inscrit en dépenses d'investissement au compte 1641.

Pour le restant, sont inscrits 44 500 euros en dépenses imprévues (c'est le maximum que l'on puisse y mettre) pour pallier les besoins éventuels au cours de l'année et 222 400 euros sur l'opération de l'aménagement de la ZAC.

Enfin, on équilibre ces écritures par le virement de 1 800 euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

La DM est donc équilibrée et le budget le reste également.

- **A décidé**, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, d'une part, à **contracter auprès du Crédit Agricole, un emprunt** d'un montant de **278 000 €** pour financer l'acquisition d'un hangar technique et, d'autre part, à signer les contrats récapitulant les caractéristiques générales et les conditions.

Madame Audrey Husson a détaillé les raisons ayant mené à cette décision d'emprunt.

Une convention de concession d'aménagement avec la société SEBL a été signée 30 janvier 2012 pour une durée de 10 ans, avec une entrée en vigueur le 1^{er} février 2012.

Par avenant n° 2 en date du 18 juillet 2014 : la commune a confié à la SEBL la réalisation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques au sein de la ZAC.

L'équipement public « bâtiment des services techniques » a été rétrocédé à la commune par acte notarié du 28 septembre 2018, au prix de 333 600 € HT, prix correspondant à l'ensemble des frais engagés pour l'opération de construction. Cette vente a fixé des modalités particulières de paiement du prix hors TVA, celui-ci étant échelonné sur 5 ans.

La commune doit rembourser, jusqu'en 2025, une participation pour ce hangar municipal, à hauteur de 55 600 euros/an.

La municipalité souhaite, aujourd'hui, emprunter afin de lisser ce coût sur plusieurs années et lui laisser plus de latitude pour financer ses investissements chaque année. Sachant que l'objet de l'emprunt est un hangar en dur et que sa durée de vie est estimée à 30 ans minimum.

De plus, il s'avère que les taux d'intérêt sont encore relativement bas, même s'il est observé un début de sursaut.

Pour ce faire, il a donc été fait appel à plusieurs établissements bancaires qui ont été mis en concurrence. Il s'agit de la Banque Postale, du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

La meilleure proposition s'est révélée être celle du Crédit Agricole.

Sur 15 ans : taux fixe 0,70 %. Soit un coût total (intérêts et frais de dossier) s'élevant à 15 116,30 euros (dont 278 euros de frais de dossier et 14 838,30 euros d'intérêts). Remboursement amortissement annuel constant de 18 532 euros la première année et de 1897,30 euros d'intérêts annuellement.

Sur 20 ans : taux fixe 0,81 %. Soit un cout total de 23 077, 50 euros.

Les autres propositions vont de 0,75 à 0,85% sur 15 ans. Et de 0,81 à 0,93% sur 20 ans.

Il est donc proposé d'opter pour le prêt de 15 ans afin de limiter les coûts, sachant que sept prêts sont actuellement en cours et qu'un prêt important arrive à échéance en juin 2024 (annuité complète de 41 400 euros/an), accompagné de deux autres en janvier 2026.

Ce prêt de 278 000 € n'empêchera pas la commune de retrouver son niveau d'endettement de 2020 dès 2024.

Il sera donc possible, à l'avenir, de souscrire (si notre épargne s'avère constante) un emprunt pour un éventuel projet d'envergure.

Le prêt à 20 ans était attractif de par son taux, mais après réflexion, sachant qu'un emprunt s'éteint en 2024 et d'autres en 2026, et qu'il peut être envisagé un emprunt plus long la prochaine fois si projet d'envergure, les prêts s'éteindraient de façon lissée avec le prêt à 15 ans. De surcroît, la commune a les capacités de remboursement sur cette durée.

Messieurs Mickaël ROBERT, Clément CLAUDEL et Sébastien BAUR ont fait part de leur interrogation quant à l'utilité d'un tel prêt. La commune a-t-elle un projet pour l'avenir ?

Monsieur le Maire a expliqué que le fait de contracter ce prêt permettra à la commune de dégager environ 30 000 € supplémentaires en investissement, ce qui permettra de réaliser de petits projets sur la commune (entretien de voirie, mise en accessibilité des espaces publics, ...).

- **A voté, à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal d'informations, « Chantaine Echo » :**
 - 1/8^{ème} de page : **255 €**
 - 1/4 de page : **340 €**
 - 1/2 page : **510 €**
 - 1 page : **680 €**
 - Insertion sur 2^{ème} page de couverture : **tarif format choisi + 20 %.**

Madame HINGRAY a informé les membres du conseil municipal que les coûts de conception et d'impression du Chantaine Echo ont été revus à la baisse l'année dernière et que les prix fixés ont permis de financer les différentes éditions. Il a été proposé de reconduire les mêmes tarifs pour l'année 2021.

- **A voté, à l'unanimité, les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public :**
 - **16 € de 0 à 12 m²**
 - **32 € de 13 à 25 m²**
 - **64 € de 26 à 80 m²**
 - **98 € de 81 à 150 m²**
 - **162 € de 151 à 300 m²**
 - **194 € pour 301 m² et plus.**
- **A autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec la SARL CHARLISE Christophe, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, une convention relative à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exploitation d'un distributeur à pain, et fixé le montant de la redevance annuelle à 1 100 euros.**
- **A décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché de reconstruction du mur de l'école élémentaire à l'entreprise BONINI SAS de VINCEY, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.**

Monsieur le Maire a précisé que la consultation avait été publiée le 5 mars 2021 avec une remise des plis pour le 15 avril 2021.

16 dossiers ont été retirés.

2 offres ont été remises : ESTS SAS de LUDRES et BONINI SAS de VINCEY.

Les entreprises devaient répondre à 2 offres :

1- Travaux en solution de base (reconstruction de toute la partie écroulée entre l'école et la limite du terrain de Madame DIDELOT et rejointoiement du reste du mur)

2- Travaux en solution alternative (reconstruction de l'ensemble du mur).

Les offres ont été ouvertes le 16 avril 2021.

Après analyse des deux offres, le marché s'est avéré infructueux.

Une phase de négociation (prévue dans le règlement de consultation) a été lancée avec les deux entreprises ayant présenté des offres.

Une seconde analyse/vérification des offres a été réalisée après négociation.

	<i>Estimation MOE</i>	<i>ESTS SAS</i>	<i>BONINI SAS</i>
<i>Travaux en solution de base</i>	<i>166 622.50 € HT</i>	<i>166 421.39 € HT</i>	<i>164 519.10 € HT</i>
<i>Travaux en solution alternative</i>	<i>185 167.50 € HT</i>	<i>190 823.71 € HT</i>	<i>189 102.25 € HT</i>

Il a donc été proposé au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise BONINI SAS en solution de base.

- **A adopté**, à l'unanimité, le nouveau **Régime Indemnitaire de la filière « Police Municipale »** intégrant les nouvelles modalités de maintien ou de suppression/absentéisme.
- **A décidé**, à l'unanimité, de **créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps incomplet** (30 heures hebdomadaires) pour un accroissement temporaire d'activité, afin de répondre aux besoins de l'organisation du service périscolaire au regard du protocole de la crise sanitaire.
- **A décidé**, à l'unanimité, d'attribuer une **subvention exceptionnelle de 750 €** à l'association **Club « Chante-Rainette »** afin que celle-ci puisse acquérir de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque.
- **A adopté**, à l'unanimité, le **règlement intérieur pour le Boulodrome de Chantraine**.

Informations et questions diverses :

- **Monsieur le Maire, Marc BARBAUX**, a donné des informations sur la rencontre organisée, le mardi 27 avril 2021, avec EPFGE et VOSGELIS concernant la procédure d'immeubles en état d'abandon manifeste.

Les Procès-Verbaux provisoires « immeubles en état d'abandon manifeste » ont été rédigés et sont actuellement en cours de vérification par Maître CUNY, avocat. Les PV seront ensuite publiés et affichés, étant précisé que la publicité doit durer 3 mois pleins.

Durant cette période, une estimation du montant des travaux de déconstruction des immeubles sera réalisée par la commune.

A la fin des trois mois de publicité, les propriétaires auront deux mois pour faire appel.

L'EPFGE fera réaliser une estimation par les domaines courant septembre 2021.

Octobre/Novembre 2021 : signature d'une convention tripartite avec VOSGELIS/MAIRIE/EPFGE.

Dépôt du dossier d'abandon en préfecture début 2022.

L'acquisition de la parcelle pourrait se faire au mieux en fin d'année 2022.

Le bon de commande pour le remplacement des derniers luminaires non équipés de LED a été signé.

L'ensemble de la commune sera équipé en LED.

- **Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE** a informé l'assemblée qu'une nouvelle association, dénommée « BUZZ LINE BIKE PARK » vient de se créer à CHANTRAINE.

Il a, par ailleurs, rapporté que la délinquance est de plus en plus importante sur CHANTRAINE ; la policière municipale patrouille plus souvent dans la commune.

Un compte rendu hebdomadaire lui est d'ailleurs fait par la policière municipale.

- **Monsieur Jacques CHAPON** a informé qu'une enquête publique concernant le projet « stade d'eaux vives » était en cours et ce, jusqu'au lundi 10 mai à 17 heures. Il a envoyé à l'ensemble des élus un mail comportant un lien permettant de consulter les avis reçus par le commissaire enquêteur.

Monsieur Max RICHARD a remercié Monsieur CHAPON pour ses envois très intéressants.

- **Madame Elise COLIN** a fait part de sa prochaine rencontre avec les membres du Conseil des Jeunes le 15 mai.

- **Madame Marie-Laure MULOT** a souhaité connaître l'état d'avancement des dossiers « Square des têtards » et « Local rue des Roses de Noël ».

Monsieur AUBERT a précisé avoir travaillé sur le sujet avec les services techniques et VOSGELIS, organisme avec lequel une rencontre a eu lieu en vue de pouvoir bénéficier de l'utilisation du terrain autour de l'aire de jeu et de réaliser des aménagements à cet endroit. Quant au local de la rue des Roses de Noël, VOSGELIS va installer un toilette et un lavabo afin de le mettre à disposition par la suite.

- **Monsieur Clément CLAUDEL** a informé que des dépôts sauvages sont régulièrement constatés Impasse Payonne, au niveau du point de collecte. Il a souhaité savoir quelle solution pourrait être envisagée.

Monsieur le Maire a rappelé que ce constat a déjà été fait à plusieurs reprises et qu'il était envisagé de faire une réunion de quartier afin de faire le point sur le sujet. Monsieur Aubert fixera la date de cette rencontre dès que les rassemblements seront possibles.

- **Monsieur Michel AUBERT** a indiqué que les travaux de remplacement de bordures et de réfection de trottoirs rue Général de Gaulle avancent bien. Ces ouvrages doivent être terminés pour le 31 mai.

La couche de roulement sera réalisée entre le 14 juillet et le 15 août par le Conseil Départemental.

- **Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER** a partagé les informations suivantes :
 - La finale de scrabble pour les élèves de l'école Robert Desnos sera organisée le mercredi 2 juin ;
 - La commission scolaire (inscriptions et dérogations) se déroulera le 3 juin.
 - Les « Champs Golotrainois » auront lieu le 4 juin.
 - L'embauche d'un service civique sera effective en juin.
 - Le marché de confection et de livraison de repas pour les écoles est en cours de rédaction pour une publication courant mai.
 - Maison médicale : étude avec des médecins généralistes et des para-professionnels de santé d'une structure type MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) en activité libérale. Deux approches à l'étude en parallèle (construction d'un bâtiment communal ou construction privée).
 - Point sur l'ensemble du personnel périscolaire et les besoins en personnels pour la future rentrée scolaire.
 - Cérémonie du 8 mai dans le respect des mesures Covid-19.

- **Madame Sandrine HINGRAY** a informé de la parution du Chantaine Infos début juin.

Une réunion de la commission « Démocratie participative » est prévue le 11 mai 2021 à 19h00.

- **Madame Audrey HUSSON** a informé qu'une animation sera organisée par le SICOVAD, courant juillet, portant sur la customisation d'une bulle à verre et les sujets du tri et du compostage.

La séance est levée à 20h55.

Fait à Chantaine, le 7 Mai 2021



Le Maire,

Marc BARBAUX